

Conseil Municipal du 21 février 2023, 19h15, salle du conseil, Mairie

Présent(e)s : Mmes BELOTTI, DORIER, LASNE, MONNIER, PAGÈS, et MM ALLAIS, CHAMBON, GARCIA, IBOT, MAINTENIE, NIEL et ODE.

Excusé(e)s : Mmes FAURE, VALENTIN et M. CESAR

Le Maire présente à nouveau des condoléances pour les décès survenus depuis le dernier conseil municipal. Il soumet à présenter le compte rendu du 24 janvier 2023, les conseillers approuvent à l'unanimité. Il fait passer la page des signatures des délibérations du 24 janvier 2023.

I. Compte rendu des activités du Maire, des Adjointes et des Présidents de commission :

Il énumère ses activités depuis le dernier conseil municipal : réunion de l'association du « Rassemblement des St Maurice » Mme Pagès a représenté le Maire, rencontre avec un chargé d'étude de l'entreprise NALDEO pour la réalisation du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement dans le cadre du contrat ZRR, maison démolie : un représentant du SDED est venu sur place, un constat a été réalisé par un huissier ainsi qu'un diagnostic par un ingénieur béton, Assemblée Générale de la cave coopérative, Assemblée Générale du Comité des fêtes, comité exécutif de la CCBDP, réunion de chantier de l'aire de lavage, Assemblée Générale du Crédit Agricole, SDED travaux d'extension de réseaux privés.

À présent le Maire laisse la parole aux présidents des commissions :

M. Allais rend compte de la commission circulation, la priorité à droite dans la traverse du village serait un bon compromis.

Afin de sécuriser le chemin de Valréas et le chemin des chauvets des panneaux « STOP » seraient installés. Le maire ajoute qu'il faudra différencier les passages piétons par la couleur selon le budget, il présente un devis de 2 400 € relatifs à la signalisation verticale et reste dans l'attente de la réception des visuels.

II. Point d'information sur les travaux :

- Maison Pascal : Le Maire donne quelques précisions relatives aux évènements de la démolition de la maison ex-Pascal située rue du clos.

Il a reçu le 20.02.2023 l'avis d'un ingénieur béton pour les préconisations de sécurisation des murs (conservation du pilier, descente d'un mur et création d'un chaînage béton pour tenir l'ensemble).

L'entreprise de TP va louer une nacelle pour finir la démolition restante petit à petit.

Une autre entreprise interviendra pour faire le chaînage béton.

Enfin, le Maire montre aux conseillers les articles de journaux relatifs à ce dossier.

-Aire de lavage : le phytobac sera rempli d'un mélange de paille et de terre pour créer une filtration naturelle, un épandage sera programmé tous les 3 à 4 ans. Le Maire ajoute que la Préfète pourrait être présente le jour de l'inauguration de l'aire de lavage et du COPIL.

M. Chambon demande la date de fin de travaux, le maire répond que les travaux seront probablement terminés fin mars. Mme Pagès souhaiterait savoir quand il sera possible de s'y rendre, le Maire répond qu'il est possible d'y aller quand on le souhaite.

-Citerne stade (60 m³) : Devis obtenu de l'entreprise LOREILLE pour un montant de 24 000 € TTC comprenant les réseaux, enfouissement et une borne bleue de pompage pour les pompiers.

-Expertise : Le Maire évoque différents dossiers entre tiers et expertises d'assurances.

III. Point sur les dossiers :

-Contrat ZRR : Il parle rapidement aux conseillers de la réunion de démarrage avec NALDEO en charge de la rédaction du schéma directeur de l'assainissement et de l'eau potable, l'après-midi était dédié à une visite de terrain avec les services techniques. Il ajoute que nous aurons des plans satellite de nos réseaux et montre un exemple aux conseillers.

-Citystade : Nous avons transmis les documents de la demande de subvention à l'Agence National du Sport, pour l'essentiel, approuvé. Il reste à argumenter en quoi le citystade encouragera la pratique féminine. M. Allais dit que les adhérents de l'association de gymnastique sont uniquement des femmes et que l'association de tennis recense près de 80% de filles.

- Chemin de Villedieu : M. Ibot signale que le fossé et la buse sont complètement bouchés derrière son terrain. La terre serait très dure et difficile à évacuer. Le Maire répond et donne quelques informations concernant la réglementation d'entretien du canal.
- Périscolaire : Un agent en arrêt maladie depuis le 13.01.2023, son remplacement sera assuré par un autre agent. Le Maire s'adresse maintenant à Mme Dorier et la remercie d'avoir fait le remplacement au service de la cantine le 31.01.2023.
- Feux tricolores : toujours pas de nouvelles, le dossier est en attente.
- Fibre optique : Axione va écrire aux personnes concernées pour les conventions de passage en façade, aérien, tranchée ou simple information si le télécom est existant). Le Maire a reçu des exemples de convention types. Mme Pagès demande la date de mise en place de la fibre, le Maire répond que la presse annonce une échéance à 2024 – 2025.

IV. Présentation des grandes lignes BP 2023 - arbitrage :

Des vues d'ensemble par chapitre des propositions budgétaires 2023 sont affichées au tableau numérique de la salle. Le Maire énonce les résultats budgétaires reçus pour les deux budgets 2022 du Service de Gestion Comptable. Les conseillers n'ont pas de commentaires sur les résultats et le proposé 2023. Un exemplaire de l'édition préparatoire sera communiqué aux conseillers qui le souhaitent.

Budget primitif principal 2023 :

Questions :

-Mme Monnier demande si la mairie est propriétaire des murs de l'église, le Maire répond oui, l'intérieur appartient à la paroisse. Elle demande quelles sont les possibilités de financement pour un chauffage, une sono et réparer l'infiltration à l'entrée. Elle propose de rechercher des subventions pour ce projet. Le Maire ajoute que la commune pourrait nettoyer le pourtour, et sur la devanture de l'église prolonger le béton désactivé.

M. Maintenié suggère d'acheter une sono qui serait utilisé également pour la cérémonie du 8 mai, le Maire a demandé à un électricien, la prise au monument aux morts est alimentée par l'éclairage public, les travaux serait trop important, il faudrait trouver une sono portable de qualité satisfaisante, Mme Monnier propose un fournisseur pour l'obtention d'un devis.

Il s'adresse à M. Chambon et lui demande de profiter de la location de la nacelle pour réparer l'infiltration, et de se renseigner pour acheter une pompe et procéder au transfert du fioul restant dans la cuve de l'ancienne poste afin d'enlèvement.

-Mme Lasne s'interroge sur le montant de la subvention allouée au Comité des fêtes, il était auparavant de 7 500 €, l'an dernier il était de 6 000 €. Le Maire répond que le Comité des fêtes a une réserve financière sur le compte. En 2022, le feu d'artifice a été exceptionnellement annulé par arrêté du Préfet. Il ajoute que si le Comité a des dépenses imprévues et plus conséquentes la mairie pourra aider et allouer une subvention exceptionnelle.

Le Maire demande si les conseillers souhaitent les documents budgétaires avant ou le jour du vote, les conseillers approuvent d'avoir les documents le jour du vote.

Mme Pagès demande la date exacte du **vote du budget, la date est fixée au mardi 28 mars 2023 à 19h00 à la salle Charles Ruat.**

Le Maire ajoute que nous sommes encore dans l'attente de l'état 1259 concernant la fiscalité 2023.

V. Délibérations :

- Camping : M. Niel demande de voir si M. Sellam souhaite refaire le camping pour la saison 2023 ou s'il faut recruter quelqu'un. Le Maire rappelle que la fermeture du camping enverrait un mauvais message aux commerces locaux.

Une personne serait recrutée aux espaces verts ce qui permettrait de compenser les absences de M. Sellam. L'ouverture du camping pourrait être du 15 juin au 25 ou 28 août 2023.

M. Chambon ne s'oppose pas à l'ouverture du camping, le service technique se gèrera et parera au plus urgent en adaptant les plannings et horaires.

Le Maire demande l'avis des conseillers, M. Maintenié demande s'il y a des pistes de recrutement aux services techniques, le Maire répond qu'une personne est déjà envisagée pour ce recrutement.

Ils approuvent.

SIMPLE INFORMATION

- Budget de l'eau et de l'assainissement : taux d'activité des personnels : Le Maire explique que le budget de l'eau et de l'assainissement rembourse le budget principal sur lequel est pris en charge la paie du personnel au titre du temps alloué au services des eaux (facturation, index, mouvements, réparations, travaux...etc.) Le Service de Gestion Comptable de Nyons sollicite pour l'année 2023 une délibération fixant le pourcentage de temps de travail de chaque agents et/ou élus dédié à ce service.

Le secrétariat préparera ce calcul et il sera présenté lors d'un prochain CM.

VALIDATION DE PRINCIPE

- Demande de subvention au titre des amendes de police 2023 : le Maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention pour un montant de 10 000 € pour : achat de panneaux de signalisation, fournitures mats et poteaux (Lacroix signalisation), signalisation des passages, parking, stop, îlots, rue du clos, place du restaurant...etc. (Multisign)

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

- Subvention City stade : dépôt de la demande de subvention

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

- Plan de circulation : établissement de la priorité à droite sur la traverse du village (RD94).

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

- Obtention d'une aide du département, une seule fois par mandat pour la voirie « structuration voirie » le Maire propose d'utiliser cette aide pour la structuration autour de l'école.

SIMPLE INFORMATION

VI. Questions diverses :

- M. le Maire propose de laisser la parole à Mme Pagès concernant sa conversation avec un habitant de la commune. Pour information, le Maire donne lecture de la réponse concernée. Mme Pagès demande s'il faut se reposer la question. Chacun donne un avis. Aucune réponse supplémentaire ne sera donnée sur cette situation.

- AG comité des fêtes : nouveau bureau : Président : M. GUINTRANDY, Présidente adjointe : Mme DE OLIVEIRA HENRIQUES, Secrétaire : Mme GUINTRANDY, secrétaire adjointe : Mme AGRA, Trésorière : Mme LASNE, Trésorière adjointe : Mme PEYSSON.

L'Espace Philippe Mainténié ne sera pas loué durant la fête votive.

- Club des jeunes : la démarche de clôture serait en cours.

- Commande des rideaux pour la maternelle : Mme Monnier demande des nouvelles de la commande, commande en cours, simple erreur de communication du service comptabilité de l'entreprise et des commerciaux concernant l'acompte.

- Rassemblement des Saint Maurice : Mme Pagès rend compte de la réunion : la destination est ST MAURICE DES RICHES HOMMES, compte tenu du fait qu'il n'y a pas de représentants provenant de la commune, personne n'ira au rassemblement cette année.

PROCHAIN CONSEIL : Date du vote du budget le mardi 28 mars 2023 à 19h00 salle Charles Ruat